

Accueils de Loisirs

Dossier d'inscription

Vacances de Toussaint 2022



pour les 3 - 11 ans

du 24 au 28 octobre :

à Aschères-le-Marché - Loury - Neuville-aux-Bois
Rebréchien et Trainou

du 31 octobre au 04 novembre

à Neuville-aux-Bois - Traînou et Vennecy

Dans le cadre de son action en direction de la population et plus particulièrement en faveur de l'enfance, la Communauté de Communes de la Forêt met en place un accueil de loisirs dans les communes d' **Aschères-le-Marché, Loury, Neuville-aux-Bois, Rebrechien, Traînou et Vennecy** pendant les vacances scolaires de la Toussaint.

Un accueil de loisirs est également organisé par l'association de **Saint-Lyé-la-Forêt «Les Joyeux Lutins»**.

Les accueils d' **Aschères-le-Marché, Loury, Neuville-aux-Bois, Rebrechien, Traînou et Vennecy** sont ouverts à toutes les familles résidant sur le territoire de la Communauté de Communes, particulièrement les communes dans lesquelles aucun accueil associatif n'est organisé. Les accueils de loisirs associatifs accueillent également les enfants de l'ensemble du territoire.

A noter - important :

- L'ouverture de nos accueils est soumise à un minimum de 20 enfants inscrits. En dessous de ce seuil, la Communauté de Communes de la Forêt se réserve le droit de ne pas ouvrir un accueil.

- De même, chacun de nos accueils dispose de capacités d'accueil maximum que nous ne pouvons pas dépasser (enfants de moins de 6 ans, capacité totale), déterminées par les services de la PMI et de la DRAJES.

Dans ces deux cas, la CCF peut être amenée à refuser le premier choix demandé. Le cas échéant, une solution alternative d'accueil vous sera proposée.

Je souhaite que ces accueils vous donnent entière satisfaction et que vos enfants prennent un réel plaisir à les fréquenter.

Jean-François DESCHAMPS
Président de la CCF
Thierry LEGUET
Elu référent petite enfance/enfance

Modalités d'inscriptions et facturation :

Les familles doivent effectuer une inscription administrative auprès du service enfance de la CCF pour l'année scolaire **2022-2023** (sauf si cela a déjà été fait à la rentrée).

Cette inscription se fait via un dossier papier à retirer :

- à la CCF (transmission par mail sur demande)

Les dossiers d'inscription comprennent une fiche sanitaire, à laquelle les copies des pages de vaccination et une attestation d'assurance extrascolaire doit être jointe. **Les dossiers sont valables du 1er septembre 2022 au 31 Aout 2023.**

Date limite d'inscription : 2 octobre 2022

(Les demandes d'inscription transmises après la date limite seront étudiées en fonction des places restantes)

Attention ! Sans inscription administrative, aucun enfant ne pourra être accueilli dans les centres de loisirs CCF.

- **Inscription à la semaine**, à l'aide de la fiche jointe :
 - **4 jours minimum en semaine 1**
 - **3 jours minimum en semaine 2**
- Paiement à réception de la facture auprès du Trésor Public de Pithiviers (par chèque, chèques vacances, carte bancaire, espèces, ou télépaiement sur www.cc-foret.fr).

Fonctionnement de l'accueil :

- 7h30 : Ouverture de l'Accueil de Loisirs
- 7h30 – 09h30 : Accueil échelonné des enfants
- 9h – 12h : Temps d'animation
- 12h00 – 13h30 : Retour au calme, déjeuner
- 13h30 – 14h30 : Temps calme (et sieste pour les plus petits)
- 14h30 – 17h00 : Temps d'animation et goûter
- 17h00 – 18h30 : Départ échelonné des enfants
- 18h30 : Fermeture de l'Accueil de Loisirs

Les accueils de loisirs participent à l'éducation des enfants, en complément de la famille, et en lien avec elle. Leur fonctionnement est assuré par un directeur et des animateurs professionnels et diplômés, sous la responsabilité de la coordonnatrice de la Communauté de Communes.

Un projet pédagogique encadre l'accueil de loisirs ainsi que les projets d'animation qui y sont proposés. Il est à la disposition des parents sur la structure. Les suggestions des parents participant à l'amélioration de la vie de l'accueil sont les bienvenues.

Tout besoin de départ en dehors des horaires spécifiés ci-dessus doit faire l'objet d'un accord préalable de la CCF. **Il n'y aura pas de facturation adaptée.**

Tarification et paiement :

Le tarif de l'accueil de loisirs des vacances est basé sur un taux d'effort, encadré par un tarif plancher et un tarif plafond. Le taux d'effort multiplié par le quotient familial permet de calculer le prix de la séquence d'accueil.

- **Tarif pour un enfant accueilli :**

	Journée :	
	CCF	Hors CCF
tarif plancher	4,86€	7,29 €
taux d'effort	1,60% du QF	2,40% du QF
tarif plafond	17,66 €	25,02 €

Exemple pour une famille résidant sur le territoire de la CCF, dont le quotient est de 1000 € :

tarif pour un enfant accueilli, pour une journée : $1000 \text{ €} * 1.60\% = 16 \text{ €}$

La fourniture d'une attestation de Quotient familial (QF) est indispensable pour pouvoir calculer votre tarif pour les différents services.

Pour l'année scolaire 2022/2023, le QF retenu pour le calcul du tarif est celui calculé au 1^{er} janvier 2022.

En cas de non fourniture de votre QF, nous appliquerons le tarif plafond pour l'ensemble de nos services d'accueil.

Accueil Péri-scolaire et de Loisirs d'Aschères-le-Marché

15 rue Fleurie - 45170 Aschères-le-Marché

02.38.32.90.35

.....

Accueil Péri-scolaire et de Loisirs de Loury

208, rue du 17 juin 1940 - 45470 Loury

02.38.52.74.88

.....

Accueil Péri-scolaire et de Loisirs de Neuville-aux-Bois

Rue Just Roux - 45170 Neuville-aux-Bois

02.38.75.18.73.

.....

Accueil Péri-scolaire et de Loisirs de Rebrechien

2 rue Marguerite de Guitaut - 45470 Rebrechien

02.38.65.68.55

.....

Accueil Péri-scolaire et de Loisirs de Traînou

243, rue des Trois Croix - 45470 Traînou

02.38.65.67.75

.....

Accueil Péri-scolaire et de loisirs de Vennecy

place Saint Symphorien-45760 Vennecy

02.38.75.05.45



Communauté de Communes de la Forêt

15, Rue du mail Est - 45170 Neuville-aux-Bois

02.38.91.86.08 - secretariat-enfance@cc-foret.fr

www.cc-foret.fr



NOM de l'enfant :

.....

PRÉNOM de l'enfant :

.....

Mail / téléphone :

.....

Date de naissance :

...../...../.....

Allergies alimentaires :

(fournir un certificat médical)

Repas sans porc :

Date, signature :

- **Date limite d'inscription : 2 octobre 2022**

Pour inscrire votre enfant, vous devez préalablement **renseigner le dossier d'inscription** SI cela n'a pas été fait à la rentrée 2022).

Inscription à la semaine uniquement

Semaine 1 : 4 jours minimum

Semaine 2 : 3 jours minimum

Aschères : Loury :

Neuville : Venecy :

Neuville : Rebréchien :

Trainou :

Trainou :

	Inscription
L 24/10	
M 25/10	
M 26/10	
J 27/10	
V 28/10	

	Inscription
L31/10	
M 01/11	Férié
M 02/11	
J 03/11	
V 04/11	

NOM de l'enfant :

.....

PRÉNOM de l'enfant :

.....

Mail / téléphone :

.....

Date de naissance :

...../...../.....

Allergies alimentaires :

(fournir un certificat médical)

Repas sans porc :

Date, signature :

- **Date limite d'inscription : 2 octobre 2022**

Pour inscrire votre enfant, vous devez préalablement **renseigner le dossier d'inscription** SI cela n'a pas été fait à la rentrée 2022).

Inscription à la semaine uniquement

Semaine 1 : 4 jours minimum

Aschères : Loury :

Neuville : Rebréchien :

Trainou :

Semaine 2 : 3 jours minimum

Neuville :

Vennecy :

Trainou :

	Inscription
L 24/10	
M 25/10	
M 26/10	
J 27/10	
V 28/10	

	Inscription
L31/10	
M 01/11	Férialé
M 02/11	
J 03/11	
V 04/11	